



BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE GRENIER 14 JUILLET 2022 au

STADE MUNICIPAL DE LATILLÉ

Bulletin d'inscription à retourner avant le 1^{er} juillet 2022 à :
Latillé Animations – 7 rue du Dr Roux – 86190 Latillé
accompagné du règlement à l'ordre de Latillé Animations

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : - - - - - Ville :
Tél : _ _ _ _ _ Portable : _ _ _ _ _
Adresse e-mail lisible :
.....@.....
Pièce d'identité : N° Délivrée le :
N° immatriculation du véhicule :

Emplacement : 1,50€ le mètre linéaire
Nbre de mètres : X 1,50€ Total :€

Le véhicule à proximité est accepté que pour la réservation sur la longueur du stand.

Merci de vous présenter à l'accueil dès votre arrivée
Installation possible à partir de 7 h.

J'ai pris connaissance et accepte le règlement intérieur de la manifestation

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Attestation ci dessous à renvoyer dûment complétée avec votre bulletin

Vide grenier du 14 juillet
Stade municipal de Latillé rue du Dr Roux 86 190 Latillé
Organisateur : Association Latillé Animations

Remplir ci-dessous si vous êtes un particulier

i : Veuillez à bien reporter le nom qui figure sur votre bulletin d'inscription

NOM : PRENOM :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- de ne pas être commerçant(e)

Fait à le

Signature

REEMPLIR CI-DESSOUS SI VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL

Raison sociale :
N° de registre du commerce/ des métiers :
Adresse siège social :
Fonction du représentant :
N° immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de Commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à Le

Signature

**REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER
ORGANISÉ PAR LATILLÉ ANIMATIONS
14 JUILLET 2022**

Article 1 : Le vide grenier est organisé par l'association Latillé Animations et est ouvert aux particuliers et aux associations (loi 1901) vendant des objets personnels et d'occasion (conformément à la loi du 2 août 2005), aux professionnels sous réserve d'acceptation des organisateurs.

Les participants s'engagent à ne pas proposer à la vente des biens non autorisés tels que produits alimentaires frais, animaux, armes et contrefaçons et sont tenus de remplir une attestation sur l'honneur dans laquelle ils déclarent ne pas participer à plus de 2 ventes par an et par personne (article R32169 du code pénal).

Article 2 : date et publicité : ce vide grenier aura lieu au stade municipal de Latillé le mercredi 14 juillet. Installation de 7h00 à 9h00 emballage à partir de 18h00. La publicité de ce vide grenier est assurée par voie d'affiches, de presse, de site internet et distribution de tracts.

ARTICLE 3 / Modalités d'inscription

Inscriptions : le dossier complet comprend

* le bulletin d'inscription dûment rempli et signé (la signature a valeur d'acceptation du règlement intérieur)
si plusieurs véhicules, merci de **préciser le nom de chaque conducteur** pour contrôle à l'entrée

* une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R32169 du code pénal).
À remplir partie droite du bulletin d'inscription.

* le paiement correspondant par **chèque à l'ordre de Latillé Animations**
Prix de l'emplacement 1,50€ le mètre linéaire avec véhicule sur le stand (le nombre de mètre linéaire réservés doit correspondre à la longueur du véhicule)
Coordonnées pour demandes de **renseignements inscription auprès de**

Latillé Animations : tél 06 18 19 03 80 ou 06 16 77 04 50

Le bulletin d'inscription devra parvenir par courrier à l'adresse suivante :

**Latillé Animations
7 rue du Dr Roux
86190 Latillé**

L'inscription ne sera validée que dans la mesure où le bulletin d'inscription sera correctement rempli, accompagné des pièces demandées et du règlement. Les confirmations d'inscription se feront par mail
Les organisateurs se réservent le droit de retourner toute demande de réservation non conforme, ou incomplète
Les inscriptions cesseront dès que la capacité d'accueil, sera atteinte.

Les inscriptions seront à retourner avant le 1^{er} juillet 2022.

Les chèques ne seront encaissés qu'après le 14 juillet 2022.

En cas de désistement de votre part aucun remboursement ne sera possible. (Sauf annulations de la part de Latillé Animations).

ARTICLE 4 : emplacements et installation

Les placements se font à partir de 7h00 pour toutes les personnes dont l'inscription est effective : les vendeurs devront être munis de leur pièce d'identité.

Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés
Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, tréteau, table, chaise ne sont fournis par l'organisateur.

Aucun départ de véhicule ne peut avoir lieu pendant l'ouverture au public de la manifestation pour des raisons de sécurité.

A la fin de la manifestation, les emplacements doivent être obligatoirement nettoyés par l'exposant.

ARTICLE 5 :

Le vide grenier est ouvert au public de 9h00 à 18h00.

L'entrée est gratuite

ARTICLE 6 :

Les articles exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loué par les organisateurs ;

Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas de perte, vol, ou casse.

ARTICLE 7 :

L'inscription et la participation à cette manifestation impliquent l'acceptation du présent règlement.

Les organisateurs ont autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation.

Toute personne ne respectant pas ce règlement sera prié de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer remboursement ou indemnité.